

15 JUL. 2021

BUREAU D'ORDRE
D/G FORETS

N°

2546

République Tunisienne
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
Direction Générale des forêts
(DGF)



AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Sélection d'un consultant individuel pour une mission de
« CONDUITE D'UNE ENQUÊTE DE SATISFACTION »
Projet de Gestion Intégrée des Paysages
Dans les régions les moins développées en Tunisie
(PGIP)
Composante 3 : Gestion du projet et suivi et évaluation
Prêt BIRD N° 8722-TN

Le Gouvernement Tunisien a obtenu un prêt de la Banque Mondiale en vue de financer Le Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP) dans les régions les moins développées en Tunisie et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer des paiements autorisés au titre de la « Conduite d'une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires du PGIP » géré par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) en tant que responsable de l'exécution des composantes de ce projet.

OBJECTIFS DE LA MISSION :

Les objectifs de la mission visent particulièrement à :

- (i) Conduire l'enquête sur terrain dans les communautés rurales des gouvernorats des régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest de la Tunisie, dont la partie nord occidentale du Gouvernorat de Bizerte (délégation de Sejenane), y compris la phase test ;
- (ii) Préparation d'une base de données nettoyée;
- (iii) Faire le tri à plat des données ;

QUALIFICATIONS DU CONSULTANT :

Profil de l'expert : Ingénieur en économie rurale/ agroéconomie/ statistique ou équivalent.

- Avoir au moins un diplôme universitaire se rapportant aux spécialités citées.
- Ayant une bonne expérience et des compétences professionnelles d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de conduite des enquêtes sur terrain.
- L'expert a conduit ou supervisé au moins une enquête dans les régions cibles.
- Ayant au minimum une expérience de tri à plat des données.

La réalisation des études de perception dans le cadre des programmes /projets de gestion des ressources naturelles en général et des ressources forestières et pastorales en particulier (un atout)

Les termes de références peuvent être retirés auprès de la DGF (MARHP) sise 30 rue Alain Savary Tunis ou les télécharger du site web du MARHP à l'adresse suivante : www.agriculture.tn

DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS :

Pour bien élaborer leurs dossiers de candidatures, les Consultants peuvent obtenir des clarifications ou informations supplémentaires sur les documents du dossier de Termes de référence en prenant contact avec Madame BOUHOUCHE Jinen, UGO/DGF – Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche. Email : bouhouch.jinen@gmail.com

METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT :

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de juillet 2016, mis à jour en novembre 2017 et conformément aux critères exigés au regard des termes de référence ».

Le consultant devra soumettre une offre technique comprenant la compréhension du mandat et la méthodologie de travail et une offre financière qui seront évaluées suivant une grille préétablie par le projet.

DEPOT DES CANDIDATURES :

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestation d'intérêt doivent fournir dans leurs dossiers tous les documents indiquant qu'ils sont qualifiés pour conduire l'enquête demandée (brochures de présentation, références techniques, description de prestations similaires, etc.), et particulièrement les pièces suivantes :

- 1) Une lettre de manifestation d'intérêt au nom de Mr le directeur du l'Unité de Gestion par Objectif du PGIP;
- 2) Une copie du diplôme.
- 3) Un CV détaillé et signé (pièces justificatifs)

Le dossier de manifestation d'intérêt doit être envoyé par voie postale recommandée ou par rapide poste ou déposé directement au Bureau d'Ordre de :

La Direction Générale des Forêts,
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
30, Rue Alain Savary, 1002 Tunis
"A ne pas ouvrir"
«APPEL A MANIFESTATION D'INTERET»
CONDUITE D'UNE ENQUETE DE SATISFACTION

Les Manifestations d'Intérêt doivent parvenir au Bureau d'Ordre de la Direction Générale des Forêts, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche à l'adresse ci-dessus au plus tard le **16 Août 2021**.

Cependant, les consultants ne peuvent soumettre qu'une seule candidature pour le marché faisant l'objet de cette sollicitation de manifestations d'intérêt.

Le Directeur Général des Forêts

Mohamed BOUFAROUA

